



AG/RB/SC n° 2023-298

Le, jeudi 30 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 28 novembre 2023**

Le mardi 28 novembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Annie GORGES**, Première Adjointe.

Présents : Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Excusé(s) : Lionel MURAZ *qui a donné pouvoir à Annie GORGES*, Sandrine GADBLED *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*, Ludovic PEROT.

Romuald BENDOTTI a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal de la séance du vendredi 29 septembre 2023 (14 votants dont 2 pouvoirs).

Madame la Première Adjointe informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet "*Planaise.fr*", rubrique "*Mairie*" puis onglet "*Les séances du Conseil Municipal*".

La délibération prévue au n° 24 de l'ordre du jour, intitulée : Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – approbation de la révision du PCS, désignation d'un adjoint ou d'un conseiller municipal référent – constitution d'un groupe de travail *est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal*. Ce report est dû à l'absence du Maire qui s'était porté initialement volontaire comme référent pour cette révision.

Délibération n° DÉL 2023-21 – CDG73 – CONVENTION DE RECOURS À LA MISSION DE SECRÉTARIAT ITINÉRANT – 01.01.2024 au 31.12.2026

Annie GORGES, Première Adjointe rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2021-19 du 22.09.2021 approuvant la 1^{ère} convention de recours à la mission de secrétariat itinérant signée avec le CDG73, cette convention arrive à échéance au 31.12.2023.

Le 8 novembre 2023, le CDG73 a approuvé une nouvelle convention-type pour la période 2024 à 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de cette nouvelle convention et d'autoriser la Première Adjointe à la signer.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2023-22 – SPA DE SAVOIE – CONVENTION DE FOURRIÈRE POUR « TOUS ANIMAUX DE COMPAGNIE » - 01.01.2024 au 31.12.2024, RENOUELABLE

Annie GORGES, Première Adjointe informe que la commune a signé, en 2018, une convention avec la SPA de Savoie, pour la mise en fourrière des chiens errants.

Elle rappelle qu'il appartient au maire de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Aujourd'hui, la SPA propose une nouvelle convention prenant en considération « tous les animaux de compagnie ».

Cette convention sera conclue pour une année renouvelable une fois tacitement.

Il convient d'approuver les conditions de cette nouvelle convention et d'autoriser la Première Adjointe à la signer.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2023-23 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE - FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2023 (ATTRIBUTION DÉFINITIVE) ET 2024 (ATTRIBUTION PROVISOIRE)

Annie GORGES, Première Adjointe informe que par la délibération n° 152-2023 du 21 septembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie a fixé les attributions de compensation définitives 2023 et provisoires 2024, il est demandé à chaque commune de valider par délibération ces montants.

À noter que les attributions de compensations définitives 2023 et provisoires 2024 sont identiques aux attributions de compensations provisoires pour 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces montants et d'autoriser la Première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs.

Délibération n° DÉL 2023-24 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Annie GORGES, Première Adjointe indique au Conseil Municipal que lors du Conseil communautaire du 21 septembre 2023, les élus de Cœur de Savoie ont arrêté le projet de plan de mobilité simplifié, document qui réaffirme les ambitions et définit la stratégie de Cœur de Savoie en matière de développement de la mobilité durable. Ce plan de mobilité simplifié se structure autour de quatre grands objectifs, répondant aux enjeux spécifiques du territoire.

Après avoir examiné les documents joints à l'Ordre du Jour, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de mobilité simplifié et d'autoriser la Première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Avant le vote du Conseil Municipal :

- **Marc ROZIER** a soulevé la complexité du document, tandis que **Romuald BENDOTTI** a exprimé son opinion positive, soulignant la construction solide et l'exhaustivité du plan, bien qu'il ait noté l'absence de la notion de suivi des infrastructures dans l'avenir.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés, 14 votants dont 2 pouvoirs :

- **Pour : 13 dont 2 pouvoirs**
- **Abstention : 1 (Marc ROZIER)**

L'Ordre du Jour relatif aux délibérations est clos à 21h10

Informations et Questions diverses

- ***Subvention pour la Banque Alimentaire de Savoie***

Proposée par **Romuald BENDOTTI** en raison du contexte social difficile. **Olivia UCAR-MORELLE** indique qu'il sera nécessaire de rajouter cette subvention au prochain vote du budget. La demande de subvention par la Banque Alimentaire de Savoie pour l'exercice 2024 est validée à l'unanimité (14 dont 2 pouvoirs).

- ***Parking de l'école***

Annie GORGES informe qu'afin de faciliter l'accès au parking de l'école pour les parents d'élèves durant les heures de dépose et de récupération des enfants, il convient de prendre un arrêté en ce sens. L'arrêté sera mentionné sur les panneaux, définis en commission de sécurisation, et qui seront prochainement installés. La rédaction de l'arrêté municipal pour le stationnement sur le parking de l'école est validée à l'unanimité (14 dont 2 pouvoirs).

- ***Adhésion au contrat cadre de prestations d'action sociale mutualisées du Cdg73***

Annie GORGES informe que la décision concernant l'adhésion au contrat cadre de prestations d'action sociale mutualisées pour les titres restaurant du Cdg73 est reportée à un prochain conseil municipal. **Olivia UCAR-MORELLE** demande s'il y a une date butoir, **Nathalie GONTARD** répond qu'il faut envoyer la demande d'adhésion au Cdg73 avant délibération pour une adhésion au 1^{er} janvier 2024. **Sylvie GIRAUD** interroge si le montant sera décidé lors du vote d'adhésion ? **Nathalie GONTARD** indique que dans un souci d'équité entre les agents du SIVU de l'école intercommunale et le personnel de Planaise, la commune a décidé d'octroyer le même montant délibéré par le SIVU.

- ***Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) – eau potable et assainissement***

La présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) est reportée au prochain conseil municipal, qui se tiendra avant la fin de l'année.

L'Ordre du Jour relatif aux informations et questions diverses
est clos à 21h25

Débat sur points divers

- ***Baptême civil ou républicain***

Olivia UCAR-MORELLE indique qu'un administré a demandé que le baptême civil de son enfant soit célébré à la mairie de Planaise. **Nathalie GONTARD** souligne que l'on ne peut pas faire de différence entre deux familles de Planaise, aussi, elle informe que ce point a été porté à l'Ordre du Jour de la dernière réunion Maire-Adjointes. Sachant que le baptême civil ou républicain n'est pas un acte officiel, **Annie GORGES** indique que le **Maire** ne souhaite pas célébrer de baptême civil ou républicain à Planaise et ce, jusqu'à la fin du mandat.

- ***Problème sur l'accès par des parcelles communales louées à un tiers à une parcelle privée***

Il a été porté à la connaissance de la Mairie qu'il y aurait un souci d'accès à une parcelle privée dont l'accès actuel se fait sur des parcelles communales qui sont louées à un agriculteur. **Annie GORGES, Thierry BATAILLARD et Bernard SALOMON** se sont rendus sur place afin d'étudier la meilleure façon de satisfaire les deux parties opposées. Une solution semble avoir été trouvée et sera mise en œuvre si les conditions requises sont remplies. **Xavier PERRIN** indique qu'il ne faudra pas léser l'un ou l'autre des agriculteurs sur la superficie des parcelles exploitées. Dossier à suivre.

- ***Communications internes...***

Romuald BENDOTTI indique qu'il a constaté à plusieurs reprises que ses mails adressés sur la boîte mail de la mairie pour tous les conseillers ou pour le maire uniquement, sont restés sans réponse, notamment concernant le dossier Connaissance Energie Mobilités - procédure de mise en œuvre de la loi d'accélération, pour lequel il fallait rendre une décision avant le 30.11.2023, ce mail sur un dossier important n'a malheureusement obtenu aucun retour. Il indique qu'il conviendrait de trouver une ligne de conduite afin que les questions qui sont posées par mail au Maire ou aux autres conseillers puissent obtenir réponse.

Un débat est engagé sur le nombre de mails qui sont transférés aux membres du Conseil Municipal qui n'ont pas toujours le temps de les consulter et ainsi de pouvoir répondre.

Il est décidé que les mails transférés par la mairie porteront des mentions spécifiques dans "l'objet", qui permettront aux destinataires de juger de l'importance ou non de traiter le document.

- *Colis des Aînés*

Nathalie GONTARD et **Thierry BATAILLARD** informent que le contenu des colis pour les Aînés de Planaise a été arrêté et que ceux-ci seront distribués le samedi 16 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h35

Le Secrétaire de Séance,
Romuald BENDOTTI



La Première Adjointe,
Annie GORGES

